

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2018**

L 'An deux mille dix-huit, le cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verdun sur le Doubs, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur François BONNOT, Maire

Etaient présents : Mmes et Mrs BADAUT Michèle, BONIN Emmanuel, BOUROT Véronique, CHAMBARLHAC Vincent, CHATRY Jacques, DUCARD Sophie, MARCHAL Claude, RAGONDET Annick, ROUX Sabrina, TOULON Jean, VOGEL Jacques,

Excusés : CAFFENNE Eliane, DESOGERE Marceline, NEIGER Claude

Secrétaire : Annick RAGONDET

Avant d'aborder l'ordre du jour le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

**Subventions**

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Basket (Amicale sportive Verdunoise)	3320.00 €
- CIFA Mercurey (5 enfants)	250.00 €
- Club Sourire Espoir	366.00 €
- Gym Volontaire	152.00 €
- Les 3 Rivières en marche :	152.00 €
- Association Pêche (La Pauchouse)	1000.00 €
- Amicale Cycliste	1672.00 €
- Football	1672.00 €
- Don du Sang	152.00 €
- Les Amis de la Maison du Blé et du Pain	3600.00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	2120.00 €
- Handball	320.00 €
- Les Voiles Sportives Chalonnaises	1672.00 €
- Verdun Rugby Athlétic Club	1672.00 €
- Verdun Rugby Athlétic Club (subvention Foire St Simon)	699.00 €

**Reprise de la gestion de l'AFR de Verdun sur le Doubs**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Foncière de Verdun sur le Doubs à fait une demande de dissolution à la sous-préfecture. Il propose au Conseil Municipal la reprise de la gestion par la Commune.

Vu la balance réglementaire des comptes et la liste des propriétés. Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal accepte de reprendre la Gestion de l'Association Foncière à la Commune de Verdun sur le Doubs

**Mise en vente du bâtiment de l'ancienne trésorerie de Verdun sur le Doubs**

La Commune de Verdun sur le Doubs décide de mettre en vente le bâtiment de l'ancienne trésorerie de Verdun sur le Doubs situé 16 Rue François Fertiault 71350 Verdun sur le Doubs et après estimation du Domaine sur la valeur vénale décide de s'aligner sur leur avis soit un prix de vente du bâtiment à 195 000 €

**Projets 2018 :**

Pontons, Local réception Football, Aménagement du Bourg, Rénovation au sein de deux bâtiments scolaires. Pour la réalisation des projets la commune a fait des demandes de subventions au département, à l'état et à la région.

**Programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV » - Désignation du Syndicat mixte du Chalonnais en tant que regroupeur**

**DECISION**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en date du 17 août 2015 ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer du 9 février 2017 portant validation du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Vu la convention cadre signée entre le Syndicat mixte du Chalonnais et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 12 juin 2015 ;

Vu l'avenant à la convention particulière d'appui financier signé entre le Syndicat mixte du Chalonnais et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la mer en date du 12 avril 2017.

Vu le modèle de convention de regroupement,

Afin de permettre à la commune de bénéficier du dispositif CEE TEPCV dans le cadre du remplacement des chaudières de la salle des fêtes, de l'école primaire et du stade de foot,

**Il vous est proposé :**

- D'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de financement au titre du dispositif CEE « économies d'énergie dans les TEPCV » ;
- D'approuver le plan de financement du projet, tel qu'il figure en annexe ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de regroupement et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du programme CEE « économies d'énergie dans les TEPCV » ;
- D'informer le Syndicat mixte du Chalonnais du suivi du projet et de toute modification pouvant intervenir.

**ANNEXE**

Plan de financement de l'opération

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Nature et origine du financement</b>	<b>Montant (HT)</b>
Remplacement des chaudières de la salle des fêtes, de l'école primaire et du stade de foot	75 301,75	<b>Syndicat mixte du Chalonnais – CEE-TEPCV</b>	60 241,40
		Autofinancement	15 060,35
<b>Total HT</b>	75 301,75	<b>Total HT</b>	75 301,75

**Divers :**

Recrutement de Mr Alexandre SASSIER au 01/02 au Musée

**Quelques dates à retenir :**

\*06/02/18 : Réunion d'info avec le syndicat mixte du chalonnais sur le versement de la subvention

\*08/02/2018 : Distribution bulletin municipal, Agenda de la Commune et Agenda culturel CCSDB

\*13/02/18 AG CCSDB à la SDF de Verdun sur le Doubs à 20h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15 heures.